

(19)



(11)

EP 1 452 111 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
15.01.2014 Bulletin 2014/03

(51) Int Cl.:
A45D 40/26 (2006.01) A46B 5/00 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **04290459.9**

(22) Date de dépôt: **20.02.2004**

(54) **Dispositif de conditionnement et d'application d'un produit cosmétique**

Vorrichtung zum Speichern und Applizieren eines kosmetischen Produktes

Device for storage and application of a cosmetic

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR**

(30) Priorité: **24.02.2003 FR 0302253**

(43) Date de publication de la demande:
01.09.2004 Bulletin 2004/36

(73) Titulaire: **L'Oréal
75008 Paris (FR)**

(72) Inventeur: **Gueret, Jean-Louis
75016 Paris (FR)**

(74) Mandataire: **Tanty, François
Cabinet Nony
3, rue de Penthièvre
75008 Paris (FR)**

(56) Documents cités:
**DE-A- 19 918 587 DE-U- 29 614 364
US-A- 4 165 755 US-A1- 2003 015 211**

EP 1 452 111 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la publication de la mention de la délivrance du brevet européen au Bulletin européen des brevets, toute personne peut faire opposition à ce brevet auprès de l'Office européen des brevets, conformément au règlement d'exécution. L'opposition n'est réputée formée qu'après le paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] La présente invention concerne les dispositifs de conditionnement et d'application d'un produit cosmétique, y compris de soin.

[0002] On connaît par la demande de brevet français FR 2 701 196 un dispositif pour l'application d'un produit, qui comporte un récipient et un applicateur, ce dernier comprenant une capsule de fermeture ayant une partie de base apte à se fixer sur le récipient et un arceau articulé par rapport à la partie de base autour d'un axe géométrique de rotation perpendiculaire à l'axe longitudinal du récipient et à l'axe longitudinal de l'arceau.

[0003] La demande US 2300/0015211 décrit un applicateur de mascara comportant une capsule de fermeture d'un récipient fixe par rapport à l'organe d'application.

[0004] Le modèle d'utilité DE 29614364 porte sur un blaireau de rasage dont le manche est réalisé en deux parties, l'une étant mobile en rotation par rapport à l'autre afin de permettre le séchage de la touffe de poils.

[0005] La demande FR 2753056 décrit un applicateur de maquillage dont la tige comportant l'élément applicateur est fixée au capuchon par une articulation autorisant un déplacement angulaire.

[0006] Il existe un besoin pour bénéficier d'autres dispositifs ayant une ergonomie améliorée, tout en étant de construction relativement simple.

[0007] L'invention a ainsi pour objet, selon l'un de ses aspects, un dispositif selon la revendication 1.

[0008] Les axes de rotation et longitudinal peuvent être ou non sécants.

[0009] En faisant tourner la partie de préhension relativement à la partie de base, l'utilisateur peut modifier l'angle formé entre l'axe de la partie de base et celui de la partie de préhension.

[0010] L'invention permet de se maquiller avec des gestuelles différentes selon l'effet recherché, ou de modifier l'angle d'attaque de l'élément d'application, notamment l'angle d'attaque d'une brosse à mascara, au cours de l'application.

[0011] L'invention permet encore, par exemple, de se maquiller l'oeil gauche ou l'oeil droit sans modifier la gestuelle, lorsque l'élément d'application n'est pas symétrique de révolution.

[0012] De préférence, l'axe de la partie de base est non perpendiculaire à l'axe de rotation.

[0013] La partie de base peut, dans une mise en oeuvre particulière de l'invention, servir également de capsule de fermeture du récipient, étant par exemple agencée pour se fixer, par exemple par vissage, sur un col de ce récipient. La partie de base peut comporter des moyens de fixation sur le récipient, par exemple un filetage. Ces moyens de fixation peuvent être étanches.

[0014] Avantagusement, la partie de base et la partie de préhension coopèrent de façon à permettre à l'utilisateur d'immobiliser la partie de préhension dans au moins une, et de préférence au moins deux, positions prédéfinies par rapport à la partie de base.

[0015] La partie de préhension et la partie de base peuvent notamment coopérer pour provoquer l'émission d'un clic sonore et/ou générer un point dur lorsqu'une position prédéfinie est atteinte.

5 **[0016]** La partie de préhension et la partie de base sont avantagusement agencées de telle sorte que l'utilisateur puisse faire tourner d'une seule main la partie de base relativement à la partie de préhension, en saisissant par exemple la partie de base entre le pouce et l'index, la partie de préhension étant maintenue avec les autres doigts contre la paume de la main.

10 **[0017]** L'une au moins de la partie de base et de la partie de préhension peut présenter, extérieurement, au moins un relief réduisant le glissement, par exemple des bossages, stries, rainures ou alvéoles.

15 **[0018]** L'une au moins de la partie de base et de la partie de préhension peut aussi comporter un revêtement ou être réalisée au moins partiellement dans un matériau favorisant une bonne préhension, notamment dans une matière anti-dérapante, par exemple un élastomère.

20 **[0019]** La partie de base peut comporter une surface qui est inclinée relativement à l'axe de la partie de base, et contre laquelle porte la partie de préhension. Cette surface peut être sensiblement plane et s'étendre perpendiculairement à l'axe de rotation.

25 **[0020]** L'articulation entre la partie de base et la partie de préhension peut être réalisée de diverses façons.

[0021] De préférence, l'articulation est agencée de telle manière que la partie de préhension conserve l'orientation que lui donne l'utilisateur relativement à la partie de base au cours de l'utilisation de l'applicateur.

30 **[0022]** Le contact entre la partie de base et la partie de préhension peut ainsi s'effectuer avec une friction suffisante pour obtenir ce résultat.

35 **[0023]** En variante et/ou additionnellement, au moins un relief tel qu'un cran ou un autre relief adapté est réalisé sur l'une au moins des surfaces en regard de la partie de base et de la partie de préhension afin de permettre à l'utilisateur d'immobiliser plus facilement la partie de préhension dans une position angulaire prédéfinie relativement à la partie de base.

40 **[0024]** Les parties de base et de préhension peuvent être assemblées de diverses manières, notamment par encliquetage, bouterollage à chaud ou à froid, rivetage, serrage.

45 **[0025]** L'une au moins de la partie de base et de la partie de préhension peut comporter un axe qui est engagé dans un logement de l'autre de la partie de base et de la partie de préhension.

50 **[0026]** Cet axe peut être encliqueté, bouterollé, riveté ou serré dans ledit logement.

55 **[0027]** La partie de base peut être réalisée par exemple avec l'axe précité, lequel peut faire saillie sur la surface inclinée susdite. Cet axe peut être réalisé en plusieurs parties et notamment être fendu ou non. L'axe peut être pourvu d'un décrochement à une extrémité afin de s'encliqueter au travers d'une ouverture correspondante de la partie de préhension.

[0028] Le fait de réaliser l'axe sur la partie de base peut permettre par exemple d'utiliser la partie de base comme capsule de fermeture d'un récipient sans compromettre l'étanchéité de la fermeture ni compliquer l'obtention d'une telle étanchéité.

[0029] La partie de préhension peut comporter un insert permettant une fixation par encliquetage sur la partie de base. Cet insert peut être fixé à l'intérieur d'une pièce définissant la surface extérieure de la partie de préhension, cette pièce étant par exemple réalisée avec une ouverture unique à une extrémité, ouverture par laquelle l'insert est mis en place.

[0030] La partie de préhension peut encore être réalisée avec un axe agencé pour se fixer, notamment s'encliqueter, dans une ouverture correspondante de la partie de base.

[0031] La partie de préhension peut être réalisée avec des rainures ou évidements. La partie de préhension peut notamment être réalisée avec des ailettes et un corps auquel ces ailettes se raccordent, ce corps pouvant comporter un logement dans lequel est engagé un axe solidaire de la partie de base.

[0032] Dans une mise en oeuvre particulière de l'invention, l'applicateur comporte une tige portant à une extrémité l'élément d'application et solidaire à l'autre extrémité de la partie de base. L'axe de la tige peut être confondu avec celui de la partie de base. L'élément d'application peut être fixé de manière amovible à la tige.

[0033] L'une au moins de la partie de base et de la partie de préhension peut comporter au moins un repère, par exemple des graduations, et l'autre un index, afin de permettre à l'utilisateur de repérer la position angulaire de la partie de préhension relativement à la partie de base.

[0034] L'invention a encore pour objet, selon un autre de ses aspects, un applicateur comportant :

- une partie de base ayant un axe et portant un élément d'application,
- une partie de préhension montée rotative autour d'un axe de rotation sur la partie de base,

cet applicateur pouvant se caractériser par le fait que l'axe de rotation et l'axe de la partie de base sont non perpendiculaires entre eux.

[0035] L'invention a encore pour objet, selon un autre de ses aspects, un applicateur comportant :

- une partie de base portant un élément d'application, cette partie de base comportant des moyens de fixation sur un récipient, et
- une partie de préhension montée rotative autour d'un axe de rotation sur la partie de base.

[0036] L'invention a encore pour objet, indépendamment ou en combinaison avec ce qui précède, un applicateur comportant :

- une partie de base portant un élément d'application,
- une partie de préhension montée rotative autour d'un axe de rotation fixe sur la partie de base, cette partie de préhension ayant un axe longitudinal,

5

l'axe de rotation et l'axe longitudinal de la partie de préhension étant non perpendiculaires, et l'élément d'application étant configuré pour l'application d'un produit sur les lèvres, les paupières, les cils, les sourcils ou les cheveux.

10

[0037] L'invention a encore pour objet, indépendamment ou en combinaison avec ce qui précède, un applicateur comportant :

15

- une partie de base ayant un axe et portant un élément d'application,
- une partie de préhension montée rotative autour d'un axe de rotation fixe sur la partie de base, cette partie de préhension ayant un axe longitudinal,

20

l'angle entre les axes de la partie de base et de la partie de préhension étant strictement inférieur à 90° lorsque la partie de préhension tourne autour de l'axe de rotation.

25

[0038] Le récipient peut comporter un organe d'essorage agencé pour essorer l'élément d'application lors du retrait de l'applicateur.

30

[0039] L'applicateur selon l'invention peut permettre d'obtenir assez facilement une fermeture étanche du récipient et de ne pas perturber la qualité de l'essorage.

35

[0040] L'invention a encore pour objet un procédé pour l'application d'un produit cosmétique sur une partie du visage ou du corps, notamment sur les lèvres, les paupières, les cils, les sourcils ou les cheveux, ce procédé étant caractérisé par le fait qu'il comporte les étapes suivantes :

40

- charger un élément d'application, qui peut être quelconque, avec le produit, l'élément d'application étant solidaire d'une partie de base pouvant tourner relativement à une partie de préhension autour d'un axe de rotation qui est non perpendiculaire et de préférence non parallèle également à l'axe longitudinal de la partie de préhension,
- modifier entre deux modes d'application différents l'orientation de la partie de base par rapport à la partie de préhension.

45

[0041] Dans le cas où l'élément d'application est disposé à l'extrémité d'une tige solidaire de la partie de base, et qu'il est agencé pour appliquer un produit sur les fibres kératiniques, notamment les cils ou les sourcils, le procédé peut comporter les étapes suivantes :

50

- maquiller les fibres kératiniques avec par exemple la tige sensiblement horizontale et avec une première inclinaison de la tige relativement à l'axe de la partie de préhension, cette première inclinaison étant par exemple sensiblement nulle,

55

- maquiller les fibres kératiniques avec la tige sensiblement verticale et une deuxième inclinaison de la tige relativement à la partie de préhension, différente de la première, par exemple une inclinaison maximale de la tige relativement à l'axe de la partie de préhension.

[0042] La première étape peut permettre par exemple d'entraîner en rotation sur elle-même la tige autour de son axe, ce qui peut être utile lorsque l'élément d'application est constitué par une brosse. Dans la deuxième étape, le maquillage peut s'effectuer avec la brosse sans entraîner en rotation la tige sur elle-même.

[0043] Lorsque l'élément d'application est non rectiligne et présente une extrémité libre décalée d'un côté relativement à l'axe de la tige, la partie de préhension et la partie de base peuvent être agencées de telle sorte que lorsque l'axe de la partie de préhension fait un angle maximal avec l'axe de la tige, la partie de préhension s'étend du même côté que l'extrémité libre de l'élément d'application, ce qui peut faciliter l'application.

[0044] L'invention pourra être mieux comprise à la lecture de la description détaillée qui va suivre, d'exemples de mise en oeuvre non limitatifs de celle-ci, et à l'examen du dessin annexé, sur lequel :

- la figure 1 est une vue schématique en perspective d'un dispositif de conditionnement et d'application conforme à un exemple de mise en oeuvre de l'invention,
- la figure 2 représente en élévation le dispositif de la figure 1, la partie de préhension étant alignée avec la partie de base,
- la figure 3 est une vue analogue à la figure 2 après rotation d'un demi-tour de la partie de préhension relativement à la partie de base,
- la figure 4 est une coupe longitudinale, schématique, du dispositif de la figure 3,
- la figure 5 est une coupe axiale, partielle et schématique, d'une variante de réalisation,
- la figure 6 illustre la possibilité de réaliser la partie de préhension avec un axe apte à s'encliqueter dans la partie de base,
- la figure 7 est une vue analogue à la figure 5, illustrant une autre façon de monter la partie de préhension sur la partie de base,
- la figure 8 est une section transversale selon VIII-VIII de la figure 7,
- la figure 9 représente à échelle agrandie le détail IX de la figure 7,
- les figures 10 et 11 sont des coupes longitudinales, partielles et schématiques, représentant d'autres variantes de réalisation de l'articulation de la partie de préhension sur la partie de base,
- les figures 12 et 13 sont des vues schématiques et partielles, en élévation, de variantes de réalisation de l'applicateur,
- la figure 14 est une vue en élévation d'un dispositif

conforme à une variante de mise en oeuvre de l'invention,

- la figure 15 illustre la possibilité de maquiller les cils au moyen de l'applicateur des figures 1 à 3, la partie de préhension étant sensiblement alignée avec la partie de base,
- la figure 16 illustre le maquillage des cils après que la partie de préhension ait été pivotée de 180° relativement à la partie de base,
- la figure 17 illustre le maquillage des paupières avec un autre dispositif réalisé conformément à l'invention,
- les figures 18 et 19 illustrent le maquillage des lèvres avec un autre dispositif réalisé conformément à l'invention,
- la figure 20 représente de manière schématique en élévation la jonction entre la partie de préhension et la partie de base dans une autre variante de mise en oeuvre de l'invention,
- la figure 21 représente isolément un élément d'application constitué par un peigne, et
- la figure 22 est une coupe longitudinale, partielle et schématique, d'une variante de réalisation.

[0045] Le dispositif 1 représenté aux figures 1 à 4 comporte un récipient 2 d'axe longitudinal X et un applicateur 3 capable de se fixer de manière amovible sur le récipient 2.

[0046] L'applicateur 3 comporte une partie de base 10 d'axe Z et une partie de préhension 20 d'axe Y pouvant tourner relativement à la partie de base 10 autour d'un axe de rotation R faisant un angle α non nul avec l'axe Y. L'axe R est fixe relativement à la partie de base.

[0047] L'angle β entre l'axe Z de la partie de base et l'axe Y de la partie de préhension est par exemple toujours strictement inférieur à 90° lorsque la partie de préhension 20 tourne autour de l'axe de rotation R.

[0048] Le récipient 2 contient un produit P qui est par exemple du mascara, auquel cas l'applicateur peut comporter une tige 4 allongée selon l'axe Z de la partie de base 10, pourvue à son extrémité inférieure 4a d'une brosse 5.

[0049] Cette dernière peut être quelconque et comporter par exemple une âme conventionnelle torsadée 6 et des poils pris entre les branches de l'âme 6.

[0050] La tige 4 est par exemple solidaire à son extrémité supérieure 4b d'un insert 7 disposé à l'intérieur de la partie de base 10.

[0051] L'âme 6 est dans l'exemple considéré non rectiligne, de sorte que l'extrémité distale 5a de la brosse 5 est non alignée avec l'axe Z, mais bien entendu, on ne sort pas du cadre de la présente invention lorsque l'âme 6 est rectiligne et que l'extrémité distale 5a de la brosse 5 est alignée avec l'axe Z, comme on l'a illustré sur la figure 22.

[0052] Le récipient 2 est muni d'un col 8, d'axe X et fileté extérieurement, à l'intérieur duquel est fixé un organe d'essorage 9 en élastomère, dont une extrémité 9a

définit une ouverture circulaire agencée pour s'appliquer sur la tige 4. La partie de base 10 comporte des moyens de fixation sur le récipient, par exemple dans l'exemple décrit un filetage intérieur d'axe Z de manière à se visser sur le col 8, les axes X et Z étant alors confondus. L'organe d'essorage 9 peut recouvrir comme on le voit sur le dessin la tranche supérieure du col 8 et contribuer ainsi à l'obtention d'une fermeture étanche du récipient, lorsque l'insert 7 vient en appui dessus au terme du vissage de la partie de base 10 sur le récipient 2.

[0053] La partie de base pourrait comporter d'autres moyens de fixation sur le récipient sans que l'on sorte du cadre de la présente invention. La partie de base pourrait par exemple se fixer sur le récipient par friction, ou encore par encliquetage, et comporter à cet effet par exemple une gorge apte à coopérer avec un bourrelet correspondant du col du récipient.

[0054] Les moyens de fixation peuvent être étanches.

[0055] Des reliefs 10a tels que par exemple des alvéoles peuvent être réalisés sur la surface extérieure de la partie de base 10 pour faciliter la préhension de cette dernière. En variante, la partie de base 10 peut être réalisée avec un revêtement en élastomère, lequel peut par exemple être surmoulé. La partie de base 10 peut encore être réalisée intégralement dans un matériau assurant une bonne prise en main, notamment un élastomère.

[0056] Dans l'exemple illustré, l'orientation de la tige 4 relativement à l'axe Z de la partie de base est constante mais la tige pourrait être orientable relativement à la partie de base, grâce à une rotule par exemple.

[0057] Le montage en rotation de la partie de préhension 20 relativement à la partie de base 10 et l'inclinaison de l'axe de rotation R permettent de passer par rotation d'un demi-tour de la partie de préhension 20 autour de l'axe R d'une position représentée à la figure 2, dans laquelle l'axe longitudinal Y de la partie de préhension 20 est coaxial avec l'axe Z, à une position représentée à la figure 3, dans laquelle l'axe Y fait un angle β avec l'axe Z.

[0058] Le montage de la partie de préhension 20 sur la partie de base 10 peut s'effectuer de nombreuses manières.

[0059] Dans l'exemple des figures 1 à 4 le montage s'effectue au moyen d'un axe 30 formant saillie sur une surface inclinée 31 de la partie de base 10, sur lequel est engagée la partie de préhension 20. Cette dernière peut comporter un insert 34 pourvu d'une ouverture 33 circulaire, à l'intérieur de laquelle l'axe 30 peut être retenu par encliquetage, grâce à un décrochement 30a formé à son extrémité. La surface inclinée 31 s'étend généralement perpendiculairement à l'axe R. La surface inclinée 31 forme un plan de jonction entre la partie de base 10 et la partie de préhension 20.

[0060] L'inclinaison de cette surface 31 par rapport à l'axe Z influe sur l'angle β maximal qui peut être obtenu.

[0061] Avantageusement, des pattes 37 sont réalisées sur la partie de base 10, faisant saillie sur la surface 31, pour coopérer avec un relief 38 de l'insert, générer un

clic sonore et un point dur lorsque la partie de préhension est dans l'une des positions illustrées aux figures 2 et 3.

[0062] L'axe 30 peut être réalisé autrement et notamment être fendu axialement, comme illustré à la figure 5.

[0063] Sur cette figure, on voit que la partie de préhension 20 peut être réalisée avec un corps cylindrique de révolution autour de l'axe Y, étant pourvu à son extrémité inférieure d'un rebord 39 sur lequel peut s'encliqueter l'axe 30.

[0064] Le corps cylindrique peut être fermé à son extrémité supérieure par un bouchon, comme illustré.

[0065] On va maintenant décrire en référence aux figures 6 à 11 d'autres variantes encore de réalisation de l'articulation.

[0066] La partie de préhension 20 peut être réalisée avec un axe agencé pour s'encliqueter dans une ouverture correspondante de la partie de base, comme illustré sur la figure 6. On voit sur cette figure que l'organe de préhension 20 peut comporter un axe fendu 40 capable de s'encliqueter dans une ouverture circulaire 42 de la partie de base 10.

[0067] La partie de préhension 20 peut encore être réalisée avec des ailettes 45 comme on peut le voir sur les figures 7 et 8. Ces ailettes 45 peuvent se raccorder à un corps 46 qui peut comporter à son extrémité inférieure un logement 47 dans lequel peut s'encliqueter l'axe 30, comme cela a été représenté plus particulièrement à la figure 9.

[0068] Les ailettes 45 peuvent venir par leur base 45a en appui contre la surface inclinée 31 de la partie de base 10, afin de freiner la rotation de la partie de préhension 20 relativement à la partie de base 10.

[0069] Le cas échéant, la partie de base peut être réalisée avec au moins un bossage 48 dont le franchissement par les ailettes 45 est perceptible de l'utilisateur, ce qui peut faciliter le cas échéant le positionnement par ce dernier de la partie de préhension dans la position souhaitée. Eventuellement, la partie de préhension peut être montée avec un léger jeu sur la partie de base afin de faciliter le franchissement d'un tel relief de positionnement.

[0070] La partie de préhension 20 peut encore être réalisée, comme illustré sur la figure 10, en une seule pièce avec un logement 50 pourvu à une extrémité d'un rebord 51 sur lequel peut s'encliqueter l'axe 30. Ce logement 50 peut déboucher à l'extérieur par une ouverture 52, laquelle peut être obturée le cas échéant par un bouchon non représenté.

[0071] L'axe 30 peut être fendu et une goupille d'immobilisation 54 peut être engagée à l'intérieur.

[0072] L'axe 30 peut encore être bouterollé, comme illustré à la figure 11.

[0073] La partie de préhension 20 et la partie de base 10 peuvent être réalisées comme on l'a représenté à la figure 12 avec des graduations 55 sur l'une et au moins un repère 56 sur l'autre, de manière à permettre à l'utilisateur de repérer précisément l'orientation angulaire de la partie de préhension 20 relativement à la partie de

base 10.

[0074] La partie de préhension 20 peut être réalisée avec d'autres formes encore que celles illustrées sur les figures qui viennent d'être décrites et à titre d'exemple, on a représenté à la figure 13 une partie de préhension non symétrique de révolution autour de l'axe Y, présentant au moins un bord 57 concave.

[0075] Le récipient peut être réalisé autrement qu'avec un corps cylindrique et à titre d'exemple on a représenté à la figure 14 un récipient 2 comportant un corps généralement tronconique, évasé vers le haut. Le récipient 2 peut être muni à son extrémité supérieure d'une pièce rapportée 58 comportant un col fileté et portant un organe d'essorage constitué par exemple par un bloc d'une mousse.

[0076] Le dispositif de conditionnement et d'application des figures 1 à 4 peut être utilisé par exemple de la manière suivante.

[0077] Les axes Z et Y étant sensiblement coaxiaux, l'utilisateur peut se maquiller les cils avec la tige 4 sensiblement horizontale, comme illustré à la figure 15, la brosse pouvant, le cas échéant, être entraînée sur elle-même en rotation, afin de faciliter la pénétration des cils entre les poils de la brosse et lisser le produit sur les cils.

[0078] L'utilisateur peut ensuite se maquiller les cils avec l'extrémité de la brosse, notamment pour les séparer, après avoir fait subir à la partie de préhension 20 une rotation de 180° relativement à la partie de base, de manière à ce que l'angle β formé entre les axes Z et Y soit maximal. L'utilisateur peut alors utiliser la brosse avec la tige 4 sensiblement verticale, comme illustré sur la figure 16. On pourra remarquer sur cette figure que l'extrémité libre 5a de la brosse est située du même côté que la partie de préhension 20.

[0079] Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au maquillage des cils et des sourcils et l'on peut utiliser un applicateur conforme à l'invention notamment pour le maquillage des paupières, comme illustré sur la figure 17, ou des lèvres comme illustré sur les figures 18 et 19. On voit sur la figure 18 que l'angle entre les axes Y et Z peut être maximal lors du maquillage de la lèvre inférieure et sur la figure 19 minimal lors du maquillage de la lèvre supérieure.

[0080] La partie de préhension 20 peut être réalisée comme illustré à la figure 20 de manière à ne pas venir dans la continuité de la partie de base 10, un épaulement 100 étant formé à la jonction des deux. Une telle disposition permet par exemple de ne pas avoir les axes Z et R sécants au niveau de la surface inclinée 31. Le diamètre extérieur de la partie de base est dans cet exemple supérieur à celui de l'extrémité adjacente de la partie de préhension. Dans une variante, les axes Y et R peuvent également ne pas être sécants au niveau de cette surface inclinée 31.

[0081] L'élément d'application peut présenter un flochage à sa surface. L'élément d'application pourrait encore être un peigne comme illustré à la figure 21, une brosse à âme non torsadée ou un applicateur à rétention

capillaire. L'élément d'application pourrait être réalisé dans un matériau alvéolaire et/ou élastomère, notamment une mousse.

[0082] Le dispositif peut être agencé pour permettre de le placer dans un four à micro-ondes afin d'élever la température du produit, le cas échéant.

[0083] La partie de base, de même que la partie de préhension, pourraient être de section non circulaire, par exemple ovale ou prismatique.

[0084] Dans toute la description, y compris les revendications, l'expression « comportant un » doit être comprise comme étant synonyme de « comportant au moins un », sauf si le contraire est spécifié.

Revendications

1. Dispositif de conditionnement et d'application comportant :

un récipient (2), et un applicateur (3) pouvant se fixer de manière amovible sur le récipient (2), cet applicateur comportant :

- une partie de base (10) portant un élément d'application (5),
- une partie de préhension (20) montée rotative autour d'un axe de rotation fixe (R) sur la partie de base, cette partie de préhension ayant un axe longitudinal (Y), cet applicateur étant **caractérisé par le fait que** l'axe de rotation (R) et l'axe longitudinal (Y) de la partie de préhension sont non perpendiculaires et non parallèles, et la partie de base de l'applicateur comporte des moyens de fixation sur le récipient.

2. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que** l'axe de rotation (R) de l'applicateur et un axe longitudinal (Z) de la partie de base de l'applicateur sont non perpendiculaires entre eux.

3. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la partie de base (10) de l'applicateur et la partie de préhension (20) de l'applicateur coopèrent de façon à permettre à l'utilisateur d'immobiliser la partie de préhension dans au moins une position prédéfinie par rapport à la partie de base, et de préférence dans au moins deux positions prédéfinies.

4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la partie de préhension (20) de l'applicateur et la partie de base (10) de l'applicateur coopèrent pour provoquer l'émission d'un clic sonore lorsqu'une position prédéfinie de la partie de préhension relativement à la partie de base est atteinte.

5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la partie de base (10) de l'applicateur sert également de capsule de fermeture du récipient (2).
6. Dispositif selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** la partie de base (10) de l'applicateur est agencée pour se fixer, notamment par vissage, sur un col (8) du récipient.
7. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, **caractérisé par le fait que** la partie de préhension (20) de l'applicateur et la partie de base (10) de l'applicateur sont agencées de telle sorte que l'utilisateur puisse faire tourner d'une seule main la partie de base (10) relativement à la partie de préhension (20).
8. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** l'une au moins de la partie de base (10) de l'applicateur et de la partie de préhension de l'applicateur présente, extérieurement, au moins un relief (10a) réduisant le glissement.
9. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** l'une au moins de la partie de base (10) de l'applicateur et de la partie de préhension de l'applicateur est réalisée au moins partiellement dans un matériau favorisant une bonne préhension, notamment une matière anti-dérapante telle qu'un élastomère.
10. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la partie de base (10) de l'applicateur comporte une surface (31) inclinée relativement à l'axe (Z) de ladite partie de base (10), et contre laquelle porte la partie de préhension (20) de l'applicateur, l'axe de rotation (R) se dressant orthogonalement à cette surface inclinée.
11. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait qu'**au moins un relief (37, 38 ; 48) est réalisé sur l'une au moins des surfaces en regard de la partie de base (10) de l'applicateur et de la partie de préhension (20) de l'applicateur, afin de permettre à l'utilisateur d'immobiliser plus facilement ladite partie de préhension (20) dans une position angulaire prédéfinie relativement à ladite partie de base (10).
12. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** l'une au moins de la partie de base de l'applicateur (10) et de la partie de préhension (20) de l'applicateur comporte un axe (30 ; 40) qui est engagé dans un logement de l'autre de ladite partie de base (10) et de ladite partie de préhension (20).
13. Dispositif selon la revendication 12, **caractérisé par le fait que** la partie de base (10) de l'applicateur est réalisée avec un axe (30).
14. Dispositif selon la revendication 13, **caractérisé par le fait que** l'axe (30) de l'applicateur est pourvu d'un décrochement (30a) à une extrémité afin de s'encliqueter au travers d'une ouverture (35) correspondante de la partie de préhension de l'applicateur.
15. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 12 à 14, **caractérisé par le fait que** l'axe (30) de l'applicateur est fendu.
16. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la partie de préhension de l'applicateur comporte un insert (34) permettant une fixation par encliquetage de ladite partie de préhension (20) sur la partie de base (10) de l'applicateur.
17. Dispositif selon la revendication 12, **caractérisé par le fait que** la partie de préhension de l'applicateur est réalisée avec un axe (40) agencé pour s'encliqueter dans une ouverture (42) correspondante de la partie de base de l'applicateur.
18. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 12 à 15, **caractérisé par le fait que** la partie de préhension de l'applicateur est réalisée avec des ailettes (45) et un corps (46) auquel ces ailettes se raccordent, ce corps comportant un logement (47) dans lequel est engagé un axe (30) solidaire de la partie de base (10) de l'applicateur.
19. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 12 à 15, **caractérisé par le fait que** la partie de préhension (20) de l'applicateur comporte un corps cylindrique pourvu d'un rebord (39) à une extrémité, sur lequel peut s'encliqueter un axe (30) solidaire de la partie de base de l'applicateur.
20. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** l'une au moins de la partie de base de l'applicateur et de la partie de préhension de l'applicateur comporte au moins un repère, notamment des graduations (55), et l'autre un index (56), afin de permettre à l'utilisateur de repérer la position angulaire de ladite partie de préhension relativement à ladite partie de base.
21. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** l'applicateur comporte une tige (4) portant à une extrémité l'élément d'application et solidaire à l'autre extrémité de la partie de base (10).

22. Dispositif selon la revendication précédente, **caractérisé par le fait que** l'élément d'application est une brosse (5).
23. Dispositif selon la revendication 22, **caractérisé par le fait que** la brosse comporte une âme (6) non rectiligne. 5
24. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 21, **caractérisé par le fait que** l'élément d'application est un embout souple, notamment un embout floqué, une mousse ou un peigne. 10
25. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** l'élément d'application (5) est relié de manière amovible à la partie de base (10). 15
26. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** l'élément d'application (5) présente une extrémité libre située d'un même côté que la partie de préhension (20) lorsque l'angle (β) entre les axes (Z) de la partie de base et (Y) de la partie de préhension est maximal. 20
27. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** les moyens de fixation de la partie de base de l'applicateur sur le récipient permettent une fixation étanche. 25
28. Dispositif selon l'une des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** le récipient comporte un organe d'essorage (9) agencé pour essorer l'élément d'application (5) lors du retrait de l'applicateur. 30
29. Dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, les moyens de fixation comportant un filetage ou permettant une fixation de la partie de base sur le récipient par encliquetage. 35
30. Procédé pour l'application d'un produit cosmétique sur une partie du visage ou du corps, notamment sur les lèvres, les paupières, les cils, les sourcils ou les cheveux, ce procédé étant **caractérisé par le fait qu'il** comporte les étapes suivantes : 40
- charger un élément d'application (5) d'un dispositif tel que défini dans l'une quelconque des revendications précédentes avec le produit,
 - modifier entre deux modes d'application différents l'orientation de la partie de base (10) par rapport à la partie de préhension (20). 50

Patentansprüche 55

1. Vorrichtung zur Konditionierung und zur Auftragung umfassend:

einen Behälter (2) und Applikator (3), der abnehmbar auf dem Behälter (2) befestigt werden kann, wobei dieser Applikator umfasst:

- einen Grundteil (10), welches ein Auftragselement (5) umfasst,
- einen Greifteil (20), der um eine feste Drehachse (R) drehbeweglich auf dem Grundteil montiert ist, wobei dieser Greifteil eine Längsachse (Y) aufweist, wobei dieser Applikator **dadurch gekennzeichnet ist, dass** die Drehachse (R) und die Längsachse (Y) des Greifteils nicht perpendicular und nicht parallel sind, und der Grundteil des Applikators Mittel zur Befestigung auf dem Behälter aufweist

2. Vorrichtung nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Drehachse (R) des Applikators und eine Längsachse (Z) des Grundteils des Applikators nicht senkrecht zueinander sind.

3. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Grundteil (10) des Applikators und der Greifteil (20) des Applikators derart miteinander zusammenwirken, dass der Benutzer in der Lage ist den Greifteil in mindestens einer relativ zum Grundteil vorbestimmten Stellung, vorzugsweise in mindestens zwei vorbestimmten Stellungen, zu blockieren

4. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Greifteil (20) des Applikators und der Grundteil (10) des Applikators derart miteinander zusammenwirken, dass sie bei Erreichen einer vorbestimmten Stellung des Greifteils relativ zum Grundteils, ein Klickgeräusch erzeugen.

5. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Grundteil (10) des Applikators auch als Verschlusskapsel des Behälters (2) dient.

6. Vorrichtung nach dem vorhergehenden Anspruch, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Grundteil (10) des Applikators zur Befestigung, insbesondere durch Verschrauben, an einem Hals (8) des Behälters ausgeführt ist

7. Vorrichtung nach einem der Ansprüche 1 bis 6, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Greifteil (20) des Applikators und der Grundteil (10) des Applikators derart ausgeführt sind, dass der Benutzer den Grundteil (10) relativ zum Greifteil (20) einhändig bewegen kann.

8. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden An-

- sprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** mindestens einer von dem Grundteil (10) des Applikators oder dem Greifteil des Applikators auf der Außenseite mindestens ein Relief (10a) zur Reduzierung des Gleitens aufweist.
9. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** mindestens einer von dem Grundteil (10) des Applikators oder dem Greifteil des Applikators zumindest teilweise aus einem Werkstoff, der ein gutes Greifen begünstigt, insbesondere aus einem gleitfesten Werkstoff wie einem Elastomer ausgeführt ist.
10. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Grundteil (10) des Applikators eine Fläche (31) aufweist, die relativ zur Achse (Z) des Grundteils (10) geneigt ist, und gegen die der Greifteil (20) des Applikators anliegt, wobei die Drehachse (R) senkrecht zu dieser geneigten Fläche ausgerichtet ist
11. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** wenigstens ein Relief (37, 38; 48) auf mindestens einer der dem Grundteil (10) des Applikators und dem Greifteil (20) des Applikators gegenüberliegenden Flächen ausgeführt ist, um dem Benutzer das Blockieren des Greifteils (20) in einer relativ zum Grundteil (10) vorbestimmten Winkelstellung zu erleichtern.
12. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** mindestens einer von dem Grundteil (10) des Applikators oder dem Greifteil (20) des Applikators eine Achse (30; 40) aufweist, die in einer Aufnahme in dem anderen von dem Grundteil (10) oder dem Greifteil (20) des Applikators eingeführt ist.
13. Vorrichtung nach Anspruch 12, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Grundteil (10) des Applikators mit einer Achse (30) ausgeführt ist.
14. Vorrichtung nach Anspruch 13, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Achse (30) des Applikators an einem Ende mit einem Absatz (30a) ausgestattet ist, um in eine entsprechende Öffnung (35) in dem Greifteil des Applikators einzugreifen.
15. Vorrichtung nach einem der Ansprüche 12 bis 14, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Achse (30) des Applikators gespalten ist.
16. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Greifteil des Applikators ein Einsatzstück (34) umfasst, das eine Schnappbefestigung des Greifteils (20) auf dem Grundteil (10) des Applikators erlaubt.
17. Vorrichtung nach Anspruch 12, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Greifteil des Applikators mit einer Achse (40) ausgeführt ist, die zum Einrasten in einer entsprechenden Öffnung (42) des Grundteils des Applikators ausgeführt ist.
18. Vorrichtung nach einem der Ansprüche 12 bis 15, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Greifteil des Applikators mit Flügel (45) und einem Körper (46) ausgeführt ist, an dem die Flügel angebracht sind, wobei dieser Körper eine Aufnahme (47) aufweist, in der eine mit dem Grundteil (10) des Applikators fest verbundene Achse (30) eingeführt ist.
19. Vorrichtung nach einem der Ansprüche 12 bis 15, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Greifteil (20) des Applikators einen zylindrischen Körper umfasst, der an einem Ende mit einem Rand (39) ausgestattet ist auf dem eine mit dem Grundteil des Applikators fest verbundene Achse (30) einrasten kann.
20. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** mindestens einer von dem Grundteil des Applikators oder dem Greifteil des Applikators mindestens eine Markierung, insbesondere Graduierungen (55) aufweist, und der andere Teil eine Ablesemarke (56) aufweist, die es dem Benutzer erlaubt, die Winkelstellung des Greifteils relativ zum Grundteil zu bestimmen.
21. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Applikator einen Stift (4) aufweist, der an einem Ende das Auftragangselement trägt und an dem anderen Ende mit dem Grundteil (10) fest verbunden ist.
22. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Auftragangselement eine Bürste (5) ist.
23. Vorrichtung nach Anspruch 22, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Bürste einen nicht geradlinigen Steg (6) aufweist.
24. Vorrichtung nach einem der Ansprüche 1 bis 21, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Auftragangselement ein flexibles Ansatzstück, insbesondere ein beflocktes Ansatzstück, ein Schaumstoff oder ein Kamm ist.
25. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Auftragangselement (5) abnehmbar mit dem Grundteil (10) verbunden ist
26. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden An-

sprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Auftragungselement (5) ein freies Ende aufweist, das sich auf der gleichen Seite wie der Greifteil (20) befindet, wenn der Winkel (β) zwischen den Achsen (Z) des Grundteils und (Y) des Greifteils maximal ist.

27. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** die Mittel zur Befestigung des Greifteils des Applikators auf dem Behälter eine dichte Befestigung erlauben.

28. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet, dass** der Behälter ein Abstreiforgan (9) aufweist, das zum Abstreifen des Auftragungselements (5) beim Abnehmen des Applikators ausgeführt ist.

29. Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche, wobei die Befestigungsmittel ein Gewinde aufweisen oder eine Befestigung des Grundteils auf dem Behälter durch Einrasten erlauben.

30. Verfahren zum Auftragen eines kosmetischen Produkts auf ein Teil des Gesichts oder des Körpers, insbesondere auf die Lippen, die Augenlider, die Wimpern, die Augenbrauen oder die Haare, wobei dieses Verfahren **dadurch gekennzeichnet ist, dass** es folgende Schritte umfasst:

- ein Auftragungselement (5) einer Vorrichtung nach einem der vorhergehenden Ansprüche mit dem Produkt beladen,
- zwischen zwei verschiedenen Auftragsweisen die Orientierung des Grundteils (10) relativ zum Greifteil (20) verändern.

Claims

1. A packaging and applicator device comprising:

- a receptacle (2) and an applicator (3) that can be fixed in removable manner onto the receptacle (2), the applicator comprising:
- a base portion (10) carrying an applicator element (5); and
- a handle portion (20) rotably mounted on the base portion to turn about a fixed axis of rotation (R), the handle portion presenting a longitudinal axis (Y), the applicator being **characterized by** the fact that the axis of rotation (R) and the longitudinal axis (Y) of the handle portion are not mutually perpendicular and are not parallel, and the base portion of the applicator includes fixing means for fixing onto the receptacle.

2. A device according to claim 1, **characterized by** the fact that the axis of rotation (R) of the applicator and

a longitudinal axis (Z) of the base portion of the applicator are not mutually perpendicular.

3. A device according to any preceding claim, **characterized by** the fact that the base portion (10) of the applicator and the handle portion (20) of the applicator co-operate in such a manner as to enable the user to lock the handle portion in at least one predefined position relative to the base portion, and preferably in at least two predefined positions.

4. A device according to any preceding claim, **characterized by** the fact that the handle portion (20) of the applicator and the base portion (10) of the applicator co-operate so as to produce a click sound when a predefined position of the handle portion relative to the base portion is reached.

5. A device according to any preceding claim, **characterized by** the fact that the base portion (10) of the applicator also serves as a closure cap for the receptacle (2).

6. A device according to the preceding claim, **characterized by** the fact that the base portion (10) of the applicator is arranged to be fixed onto a neck (8) of the receptacle, in particular by being screwed onto the neck.

7. A device according to any one of claims 1 to 6, **characterized by** the fact that the handle portion (20) of the applicator and the base portion (10) of the applicator are arranged in such a manner that the user can turn the base portion (10) relative to the handle portion (20) using one hand only.

8. A device according to any preceding claim, **characterized by** the fact that at least one of the base portion (10) of the applicator and the handle portion of the applicator presents, on its outside, at least one portion in relief (10a) thereby reducing slipping.

9. A device according to any preceding claim, **characterized by** the fact that at least one of the base portion (10) of the applicator and the handle portion of the applicator is made at least in part out of a material providing good grip, in particular a non-slip material such as an elastomer.

10. A device according to any preceding claim, **characterized by** the fact that the base portion (10) of the applicator includes a surface (31) that is inclined relative to the axis (Z) of said base portion (10), and against which the handle portion (20) of the applicator bears, the axis of rotation (R) extending orthogonally to the inclined surface.

11. A device according to any preceding claim, **charac-**

- terized by** the fact that at least one portion in relief (37, 38; 48) is made on at least one of the facing surfaces of the base portion (10) of the applicator and the handle portion (20) of the applicator so as to make it easier for the user to lock said handle portion (20) in a predefined angular position relative to said base portion (10).
- 5
12. A device according to any preceding claim, **characterized by** the fact that at least one of the base portion (10) of the applicator and the handle portion (20) of the applicator includes a pin (30; 40) which is engaged in a housing of the other one of said base portion (10) and said handle portion (20).
- 10
13. A device according to claim 12, **characterized by** the fact that the base portion (10) of the applicator is made with a pin (30).
- 15
14. A device according to claim 13, **characterized by** the fact that the pin (30) of the applicator is provided with a step (30a) at one end so as to be snap-fastened through a corresponding opening (35) of the handle portion of the applicator.
- 20
15. A device according to any one of claims 12 to 14, **characterized by** the fact that the pin (30) of the applicator is split.
- 25
16. A device according to any preceding claim, **characterized by** the fact that the handle portion of the applicator includes an insert (34) enabling said handle portion (20) to be fixed onto the base portion (10) of the applicator by snap-fastening.
- 30
17. A device according to claim 12, **characterized by** the fact that the handle portion of the applicator is made with a pin (40) arranged to be snap-fastened in a corresponding opening (42) of the base portion of the applicator.
- 35
18. A device according to any one of claims 12 to 15, **characterized by** the fact that the handle portion of the applicator is made with fins (45) and a body (46) to which the fins are connected, the body including a housing (47) in which there is engaged a pin (30) secured to the base portion (10) of the applicator.
- 40
19. A device according to any one of claims 12 to 15, **characterized by** the fact that the handle portion (20) of the applicator includes a cylindrical body provided at one end with a rim (39) onto which a pin (30) secured to the base portion of the applicator can be snap-fastened.
- 45
20. A device according to any preceding claim, **characterized by** the fact that at least one of the base portion of the applicator and the handle portion of the applicator includes at least one marker, in particular graduations (55), and the other one includes an index (56) so as to enable the user to identify the angular position of said handle portion relative to said base portion.
- 50
21. A device according to any preceding claim, **characterized by** the fact that the applicator includes a stem (4) carrying, at one end, the applicator element, and secured at its other end to the base portion (10).
- 55
22. A device according to the preceding claim, **characterized by** the fact that the applicator element is a brush (5).
23. A device according to claim 22, **characterized by** the fact that the brush includes a non-rectilinear core (6).
24. A device according to any one of claims 1 to 21, **characterized by** the fact that the applicator element is a flexible endpiece, in particular a flocked endpiece, a foam, or a comb.
25. A device according to any preceding claim, **characterized by** the fact that the applicator element (5) is connected in removable manner to the base portion (10).
26. A device according to any preceding claim, **characterized by** the fact that the applicator element (5) presents a free end situated on the same side as the handle portion (20) when the angle (β) between the axes (Z) of the base portion and (Y) of the handle portion is at a maximum.
27. A device according to any preceding claim, **characterized by** the fact that the base portion (10) of the applicator includes fixing means for leaktight fixing onto a receptacle.
28. A device according to any preceding claim, **characterized by** the fact that the receptacle includes a wiper member (9) arranged to wipe the applicator element (5) while the applicator is being removed.
29. A device according to any preceding claim, the fixing means including a thread for enabling the base portion to be fixed onto the receptacle by snap-fastening.
30. A method of applying a cosmetic on a portion of the face or of the body, in particular on the lips, the eyelids, the eyelashes, the eyebrows, or the hair, the method being **characterized by** the fact that it comprises the following steps:
- loading an applicator element (5) as defined in

any preceding claim with cosmetic; and

- between two different application modes, modifying the direction of the base portion (10) relative to the handle portion (20).

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

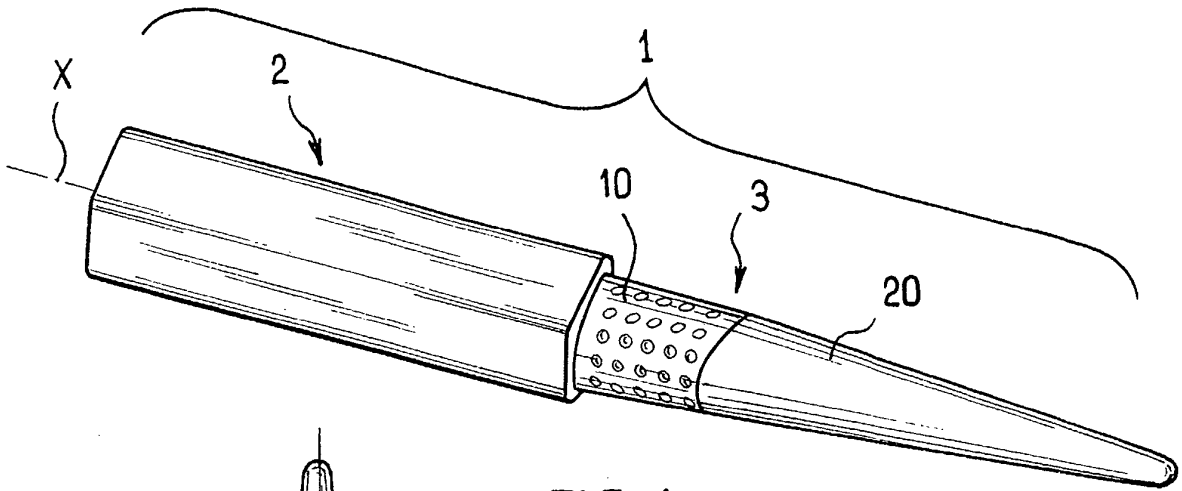


FIG. 1

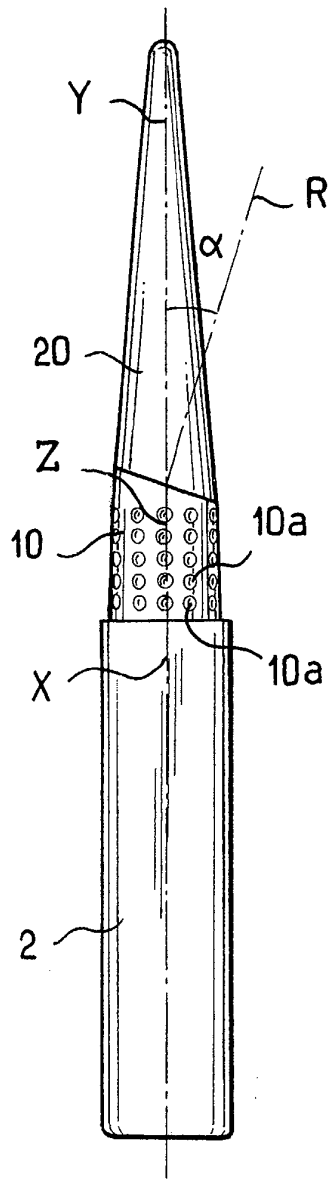


FIG. 2

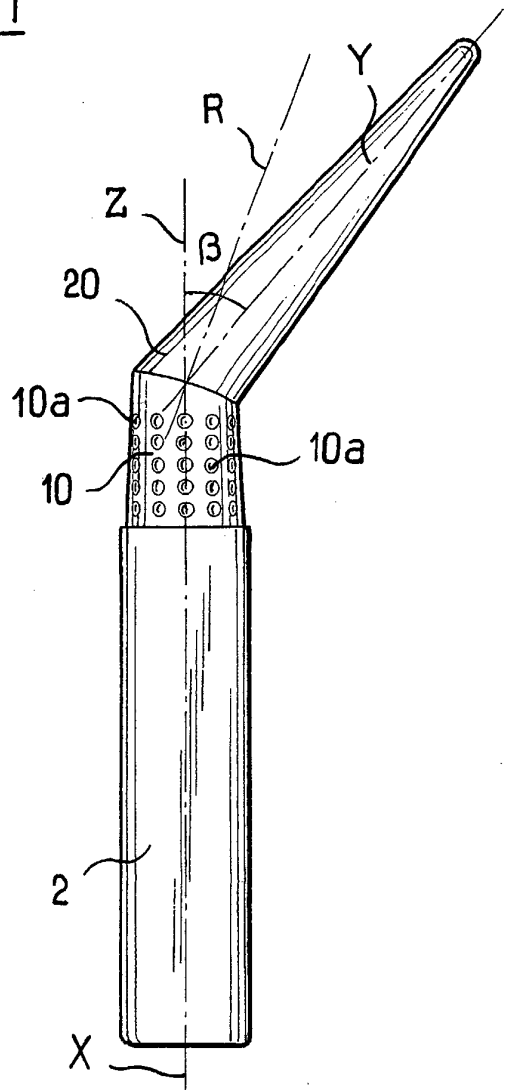


FIG. 3

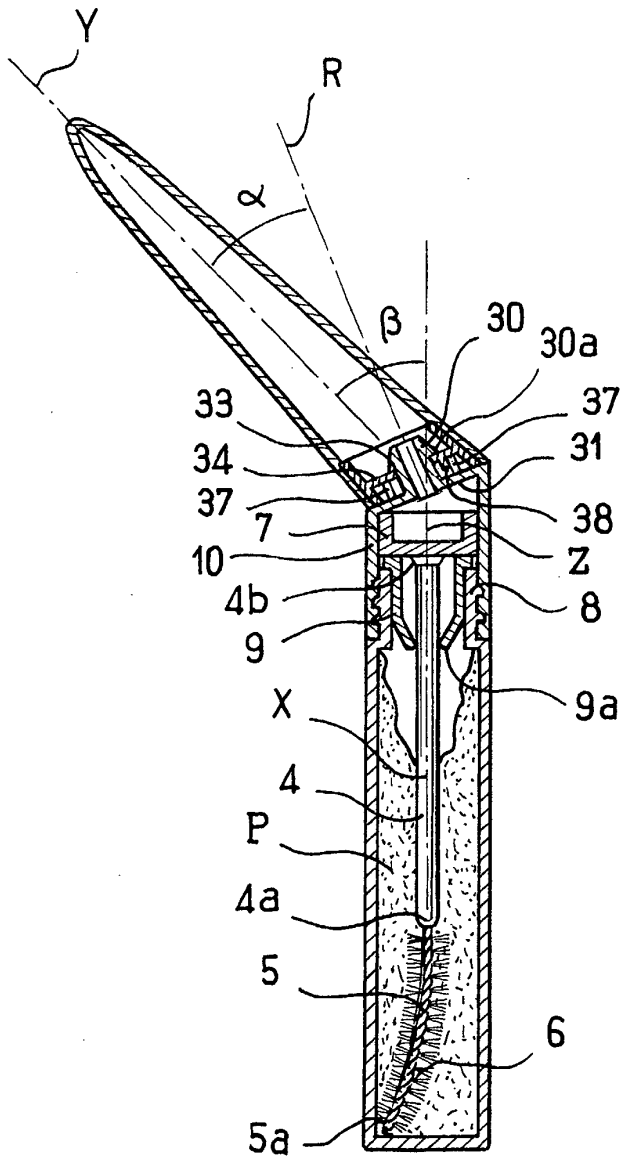


FIG. 4

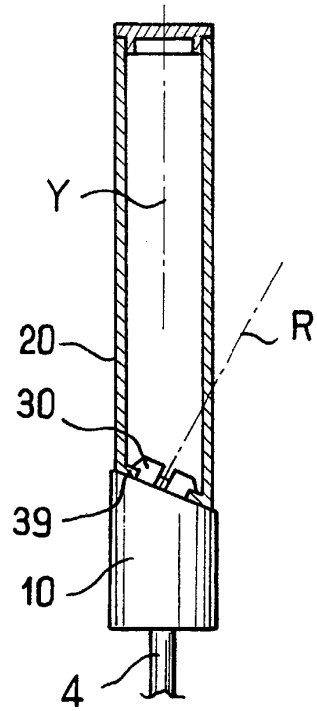


FIG. 5

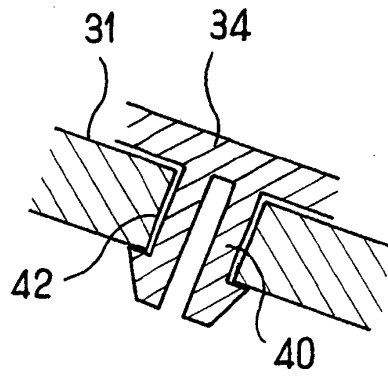


FIG. 6

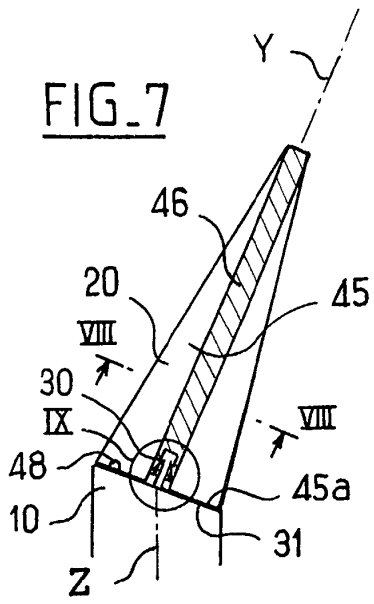


FIG. 7

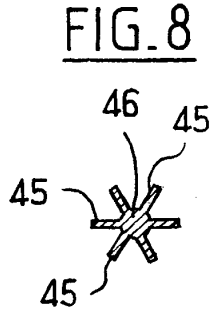


FIG. 8

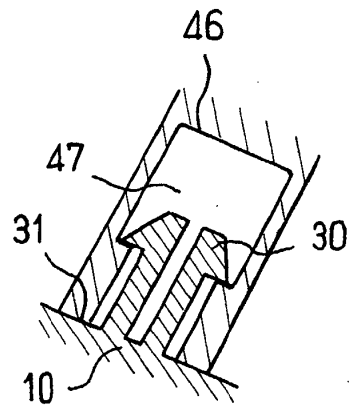


FIG. 9

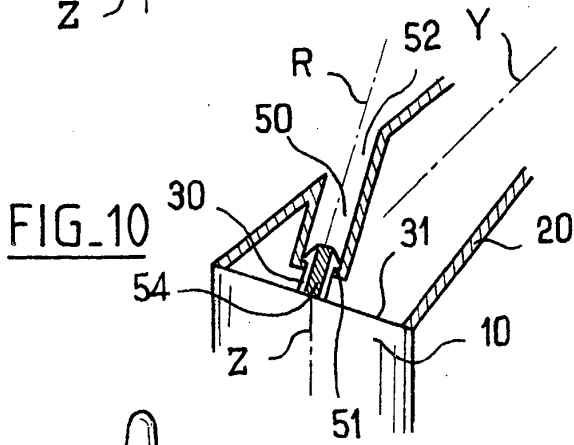


FIG. 10

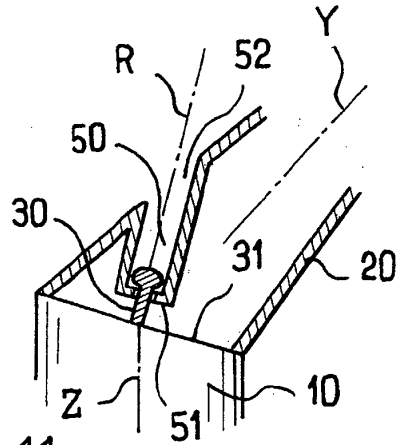


FIG. 11

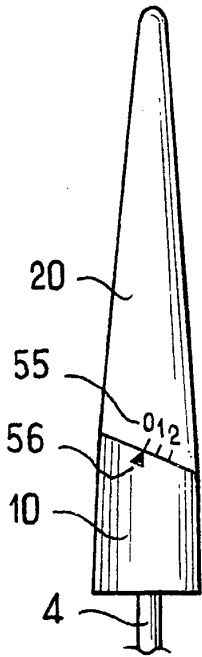


FIG. 12

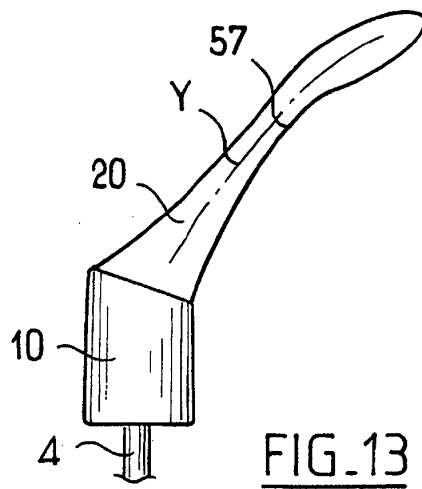


FIG. 13

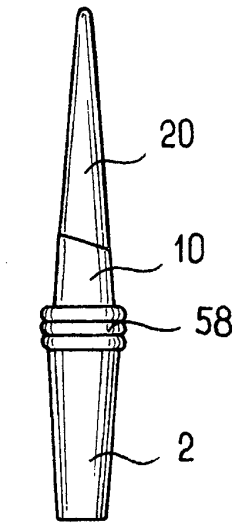


FIG. 14

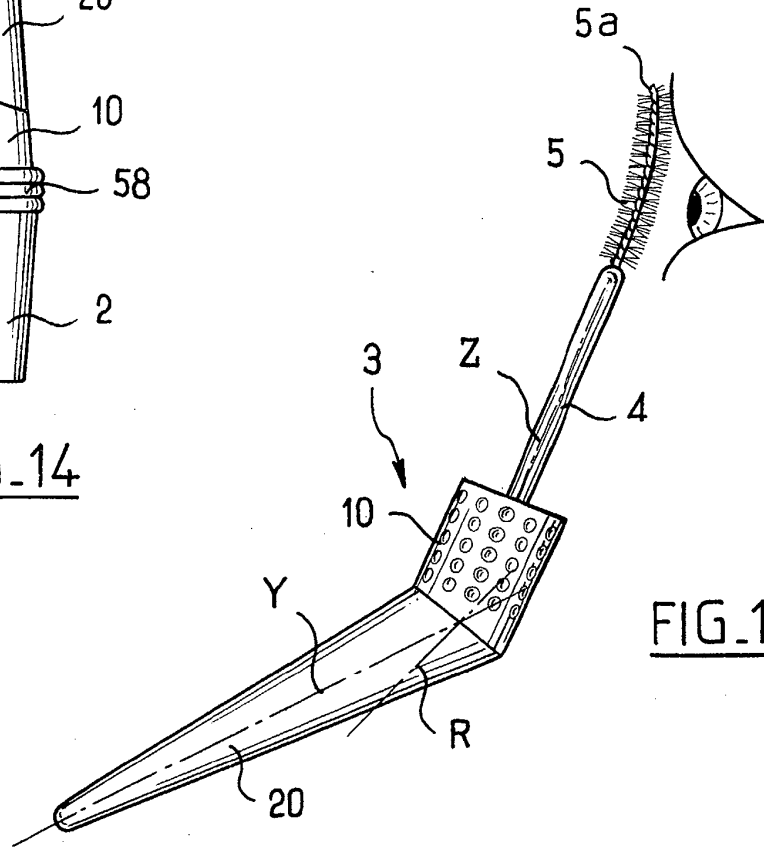


FIG. 16

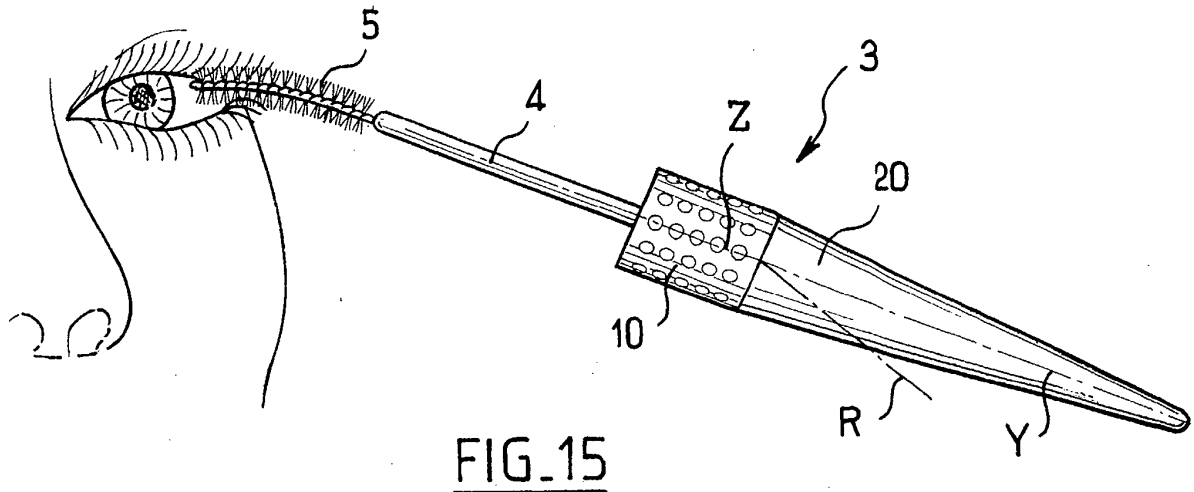
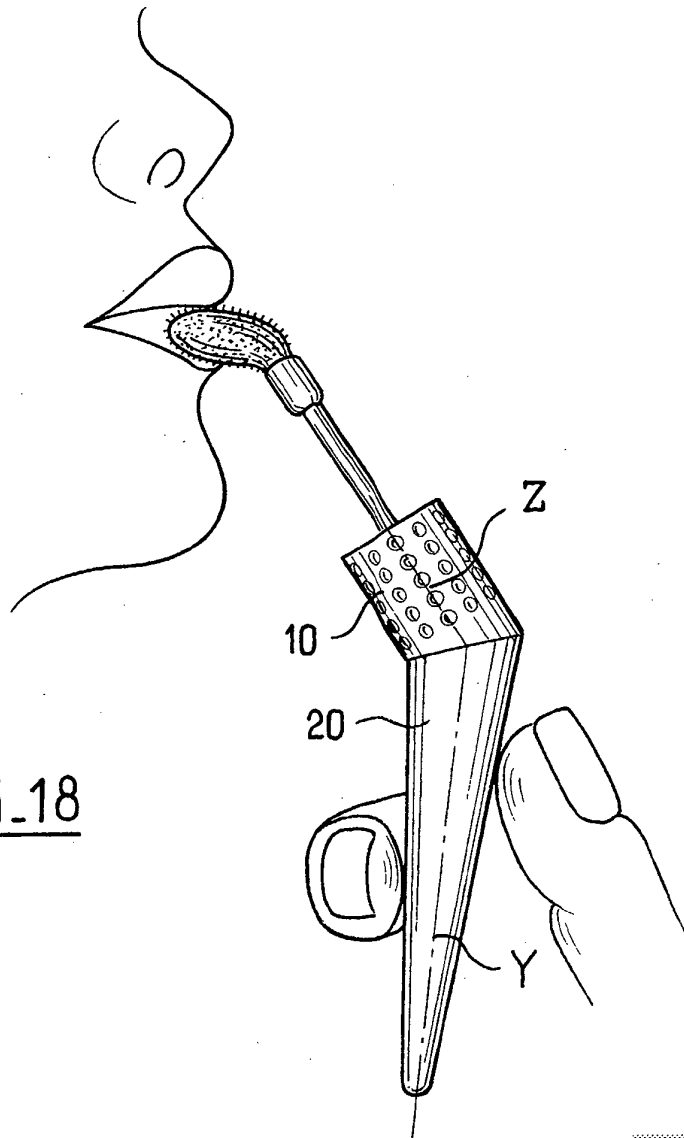
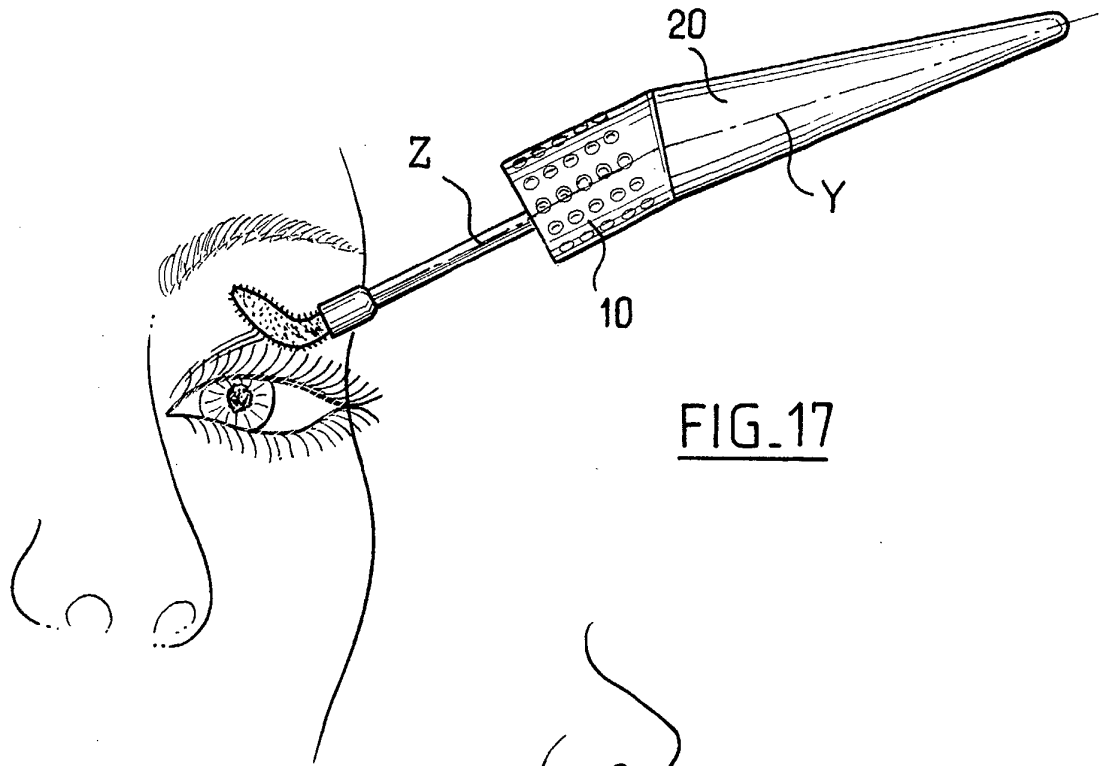


FIG. 15



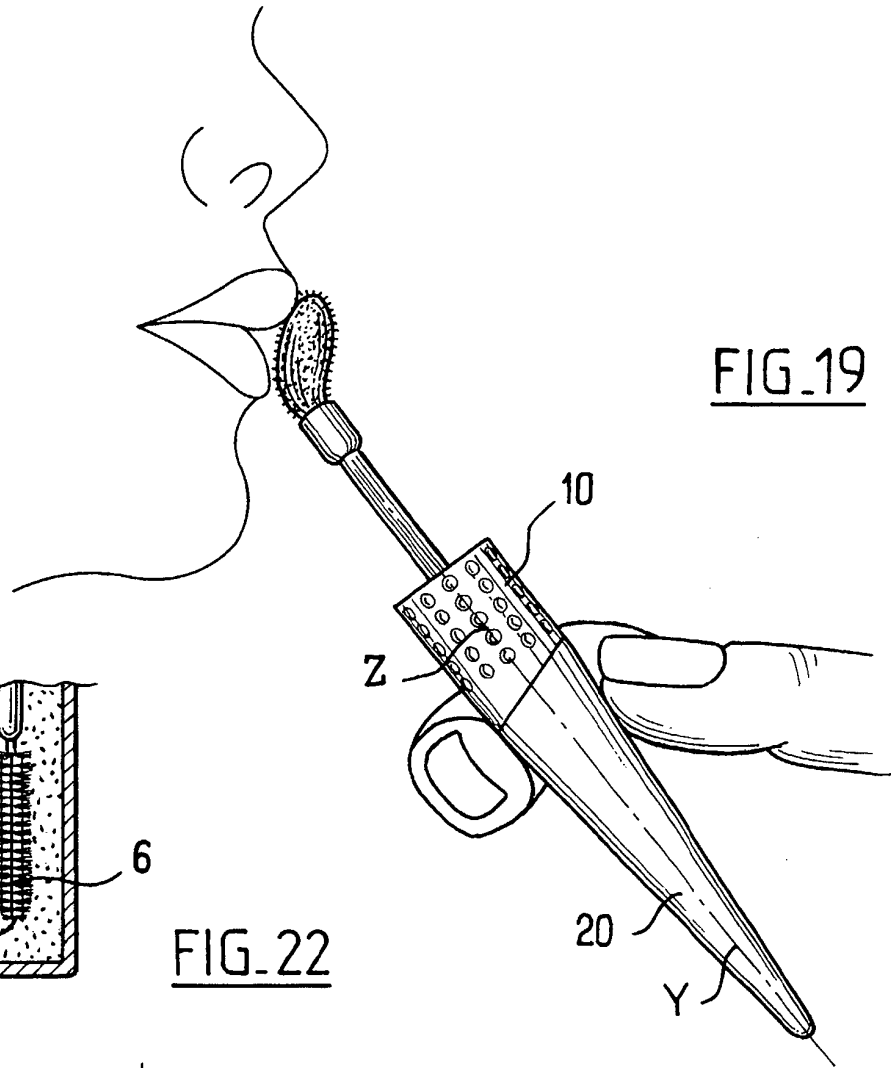


FIG. 19

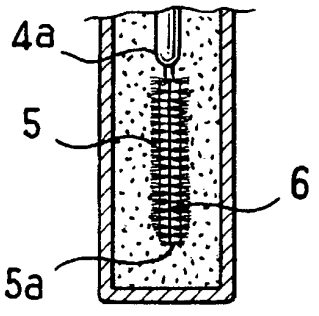


FIG. 22

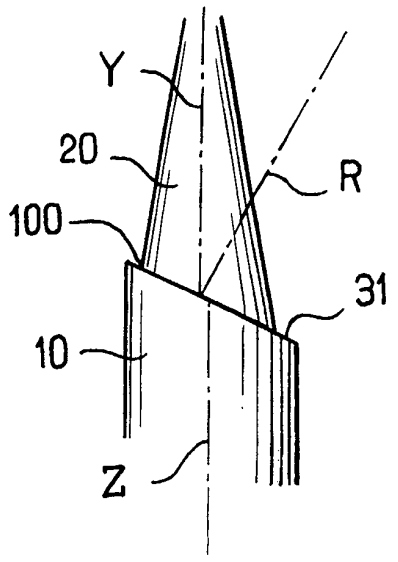


FIG. 20

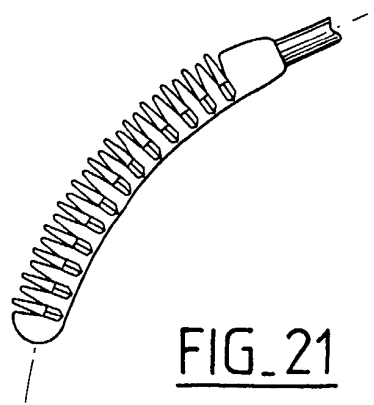


FIG. 21

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2701196 [0002]
- US 23000015211 A [0003]
- DE 29614364 [0004]
- FR 2753056 [0005]